

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 février 2007 (**Version corrigée**)

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3621-2006.

Cause tarifaire 2007 de *Gazifère inc.*

**Amendement à la demande d'intervention de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).**

Chère Consœur,

Suite aux commentaires de *Gazifère inc.* du 1^{er} février 2007, nous désirons par la présente amender le second item du paragraphe 4 de la demande d'intervention de SÉ-AQLPA au présent dossier, de manière à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :

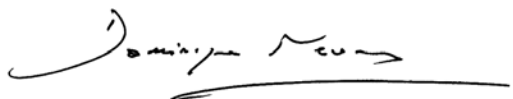
- Les suivis et les projections du PGEE pour 2007 (Pièce G1-4, Doc. 2) et la concordance avec les décisions D-2006-158 et D-2007-03.

Les autres items du paragraphe 4 de notre demande d'intervention restent inchangés.

La Régie notera que les projections du PGEE de 2007 inscrites par *Gazifère inc.* à la pièce G1-4 Doc. 2 du présent dossier ("*suivis et projections des programmes d'efficacité énergétique*") sont supérieures de 30 807 \$ au budget de 2007 du PGEE approuvé par la Régie dans sa décision D-2006-158, page 53, et inférieures de 30 000 \$ au budget révisé de 2007 approuvé par la Régie dans sa décision D-2007-03, page 11. Nous n'exprimons pas *a priori* de désaccord avec de tels écarts (qui peuvent éventuellement être souhaitables) mais souhaiterions au moins obtenir des éclaircissements de la part de *Gazifère inc.* quant aux facteurs qui expliquent ces variations (Transfert en 2007 du budget non dépensé du PGEE de 2006 ? Prise en compte d'autres aspects des résultats du PGEE de 2006 ? Inclusion d'un changement refusé par la Régie dans sa décision D-2007-03 ? Etc.). Sur réception de ces éclaircissements, nous déterminerons la recommandation optimale à formuler à la Régie.

Il est à noter que le budget total du PGEÉ 2007 de 570 577 \$ énoncé dans la décision D-2006-158, page 53, comportait lui-même une erreur d'addition par la Régie de 24 070 \$ (puisque la somme réelle des budgets approuvés dans cette décision était de 594 647 \$ et non de 570 577 \$). Cette erreur a été corrigée dans la décision D-2007-03, mais une nouvelle erreur de calcul y est apparue, puisque le total des budgets approuvés par la Régie pour 2007 dans cette dernière décision est véritablement de 631 384 \$ (et non de 632 584 \$ tel qu'indiqué sur la ligne du total au tableau 2C en page 11). Ces deux erreurs cléricales ne suffisent toutefois pas à expliquer les écarts entre le budget 2007 indiqué à la pièce GI-4, Document 2, du présent dossier R-3621-2006 et les deux décisions D-2006-158 et D-2007-03. Nous sommes donc justifiés d'obtenir des éclaircissements quant à ces écarts.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les demandeurs en intervention.